

GLOSSARY

Comprehensive Land Claim

Comprehensive land claims are based on the assertion of continuing Aboriginal rights and claims to land that have not been dealt with by treaty or other means. Comprehensive land claims negotiations address concerns raised by Aboriginal people, governments and third parties in Canada about who has the legal right to own or use the lands and resources in areas under claim.

Historic Treaty

An Indian treaty, as understood by the Government of Canada and the courts, is an agreement between the Crown and a specified group or groups of Indian people (Treaty First Nations) in which the parties created mutually binding obligations that were to be solemnly respected. The treaty sets out the promises, obligations, and benefits of the respective parties to the treaty. Between 1725 and 1923, treaties were signed between the Crown and many of the Indian tribes and nations living in what was to become Canada. Today these treaties are known as historic Indian treaties.

FINAL AGREEMENTS

A Final Agreement is the outcome of successful land claim negotiations. It details agreements reached between the Aboriginal group, the province or territory, and Canada on all issues at hand, including resources, financial benefits, self-government, and land ownership. The Final Agreement must be ratified by the parties, and signed by the principals. Canada then passes settlement legislation that gives effect to the Final Agreement and renders it valid.

2002 - Tlicho Agreement (signed on August 25, 2003)

1999 - Nisga'a Final Agreement

1998 - Tr'ondëk Hwëch'in Final Agreement

1998 - Tr'ondëk Hwëch'in Self-Government Agreement

1997 - Little Salmon/Carmacks Final Agreement

1997 - Little Salmon/Carmacks Self-Government Agreement

1997 - Selkirk First Nation Final Agreement

1997 - Selkirk First Nation Self Government Agreement

1993 - Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement - Volume I (effective date 1994)

1993 - Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement - Volume II (effective date 1994)

1993 - Umbrella Final Agreement between the Government of Canada, the Council for Yukon Indians and the Government of the Yukon

1993 - Vuntut Gwitchin First Nation Final Agreement (effective date 1995)

1993 - Vuntut Gwitchin First Nation Self-Government Agreement (effective date 1995)

1993 - Champagne and Aishihik First Nations Final Agreement (effective date 1995)

1993 - Champagne and Aishihik First Nations Self-Government Agreement (effective date 1995)

1993 - Teslin Tlingit Council Final Agreement (effective date 1995)

1993 - Teslin Tlingit Council Self-Government Agreement (effective date 1995)

1993 - Nacho Nyak Dun First Nation Final Agreement (effective date 1995)

1993 - Nacho Nyak Dun First Nation Self-Government Agreement/ (effective date 1995)

1993 - Nunavut Land Claims Agreement

1992 - The Gwich'in (Dene/Métis) Comprehensive Land Claim Agreement

1984 - The Western Arctic Claim The Inuvialuit Final Agreement

1978 - The Northeastern Quebec Agreement

1975 - James Bay and Northern Quebec Agreement and Complementary Agreements (effective date 1977)

GLOSSAIRE

Revendication globale

Les revendications globales sont fondées sur le principe du maintien des droits et des titres autochtones qui n'ont pas été couverts dans les traités ou autres actes juridiques. Les négociations concernant ces revendications territoriales globales traitent des questions soulevées par les peuples autochtones, par les gouvernements et par les tierces parties au sujet du droit de propriété ou d'utilisation des terres et des ressources dans les secteurs faisant l'objet d'une revendication.

Traité historique

Un traité indien, au sens où l'entendent le gouvernement du Canada et les tribunaux, est un accord conclu entre l'État et un ou plusieurs groupes particuliers d'Indiens (Premières nations visées par un traité) dans le cadre duquel les parties ont créé des obligations mutuellement exécutoires qui doivent être solennellement respectées. Le traité énonce les promesses, les obligations et les avantages des parties respectives. Entre 1725 et 1923, des traités ont été signés entre l'État et de nombreuses tribus et nations indiennes qui habitaient sur le territoire qui deviendrait plus tard le Canada. Ces traités sont maintenant connus sous le nom de traités indiens historiques.

ENTENTES DÉFINITIVES

Une entente définitive est le résultat de la réussite des négociations des revendications territoriales. Elle énonce les ententes conclues entre un groupe autochtone, la province ou le territoire et le Canada sur toutes les questions abordées, notamment les ressources, les avantages financiers, l'autonomie gouvernementale et la propriété foncière. L'entente finale doit être ratifiée par les parties et signée par les représentants. Le Canada légifère ensuite sur le règlement pour mettre en vigueur l'entente définitive et lui donner sa validité.

2002 - Accord des Tlicho (signé le 25 août 2003)

1999 - Accord définitif Nisga'a

1998 - Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in

1998 - Entente sur l'autonomie gouvernementale des Tr'ondëk Hwëch'in

1997 - Entente définitive de la Première nation de Little Salmon/Carmacks

1997 - Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Little Salmon/Carmacks

1997 - Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Selkirk

1997 - Entente définitive de la Première nation de Selkirk

1993 - Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu - Volume I (effectif en 1994)

1993 - Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu - Volume II (effectif en 1994)

1993 - Accord-cadre définitif entre le gouvernement du Canada, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon

1993 - Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut (effectif en 1995)

1993 - Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation des Gwitchin Vuntut (effectif en 1995)

1993 - Entente définitive des Premières nations de Champagne et de Aishihik (effectif en 1995)

1993 - Entente sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations de Champagne et de Aishihik (effectif en 1995)

1993 - Entente définitive du Conseil des Tlingits de Teslin (effectif en 1995)

1993 - Entente sur l'autonomie gouvernementale du Conseil des Tlingits de Teslin (effectif en 1995)

1993 - Entente définitive de la Première nation des Nacho Nyak Dun (effectif en 1995)

1993 - Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation des Nacho Nyak Dun (effectif en 1995)

1993 - Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

1992 - Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (Dénés/Métis)

1984 - Convention définitive des Inuvialuit sur la revendication de la région ouest de l'Arctique

1978 - La convention du Nord-Est Québécois

1975 - Convention de la Baie-James et du Nord Québécois et conventions complémentaires (effectif en 1977)